

Rapport du Président

Commission Permanente du
Vendredi 26 septembre 2008

Service instructeur
Service Administration et Finances

N° 2008-10-3-4

Service consulté

Politique A084 - Subventions aux collectivités locales
Levée de déchéance quadriennale

Résumé : Proposition de levée de déchéance pour une aide financière à la commune de
KAYSERSBERG

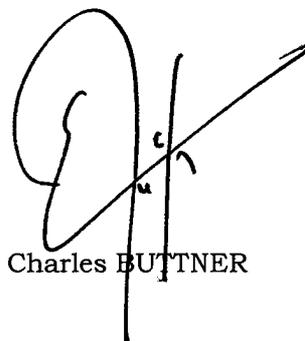
Selon la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, sont prescrites au profit du Département toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

Le Conseil Général peut toutefois renoncer à opposer la prescription découlant de cette loi.

Une subvention de 13 640 € a été accordée à la commune de KAYSERSBERG par délibération du 24 janvier 2003 pour l'aménagement du parking de l'Erlenbad dans le cadre du programme de voirie communale.

La commune de KAYSERSBERG sollicite le maintien de la subvention dont les travaux sont à présent terminés et souhaite ainsi obtenir le versement de la subvention. Le détail de l'aide figure à l'annexe jointe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et donner à titre exceptionnel votre accord au versement du solde de cette subvention.



Charles BUTTNER

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 SEPTEMBRE 2008

**Voirie communale et voirie communale exceptionnelle
PROGRAMME 2003**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VCO03048	KAYSERSBERG Parking de l'Erlenbad - VC 85	68 200,00	20%	13 640,00
			Total	13 640,00